

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

MARS 2019
NUMERO SPECIAL N° SP 18

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	2
<i>Arrêté DDTM-DIR-2019-03 du 06 mars 2019 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER à certains de ses collaborateurs</i>	2
<i>Arrêté DDTM-DIR-2019-04 du 06 mars 2019 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER aux ordonnateurs secondaires délégués</i>	7

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté DDTM-DIR-2019-03 du 06 mars 2019 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER à certains de ses collaborateurs

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;

VU la circulaire du premier ministre n°5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-107 du 18 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche.

ARRETE

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Karl KULINICZ, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1^{er} groupe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 18-107 du 18 décembre 2018 conférée à M. Jean KUGLER.

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 18-107 du 18 décembre 2018 conférée à M. Jean KUGLER.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature du 18-107 du 18 décembre 2018 conférée à M. Jean KUGLER.

Direction / Unité Juridique

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Isabelle DENIS, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité juridique.	DIR/JUR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 à A1-b2 paragraphe 1 de A1-d1

Secrétariat Général

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chef du service Secrétariat Général En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme BAUDEVIEUX Milcah, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité PRH excepté pour la partie « transports »	SG/DIR	Administration et organisation générale A1-a1 à A1-c1 excepté le paragraphe 7 de A1-a1 et les éléments précisés dans la décision autorisant la signature des actes de gestion du personnel A1-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Milcah BAUDEVIEUX, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité Pilotage Ressources Humaines .	SG/PRH	Administration et organisation générale paragraphe 1 à 5 de A1-a1
Mme Cécile FLAUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité Budget-Comptabilité-Logistique-Immobilier par intérim à compter du 1 ^{er} mars 2019 En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Elise THIERREE secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale en tant qu'adjoint au responsable de l'unité BCLI et à Thierry Denize, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité BCLI par intérim	SG/BCLI	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-c1

Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale	SETRIS/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Risques et Sécurité.		A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 Éducation et circulation routières, transports A3-a1 à A3-d1 Aménagement et urbanisme A5-a6 et A5-a7 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Marianne LECONTE, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité gestion des connaissances à compter du 1 ^{er} mars 2019	SETRIS/GC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1
Cédric LEMOUSSU, inspecteur du permis de conduire, en tant que responsable de l'unité éducation routière par intérim à compter du 1 ^{er} mars 2019	SETRIS/ER	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Éducation routière A3-a1 à A3-a2
M. Sébastien COLOMBO, ingénieur des travaux publics de l'Etat, en tant que responsable de l'unité sécurité routière déplacements. En cas d'absence ou d'empêchement de M. COLOMBO, la délégation qui lui est conférée est donnée à : - M. Christophe FRELIN, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint - M. Hubert JOUVET, technicien supérieur en chef du développement durable en tant que chargé de mission coordination sécurité routière uniquement pour la partie «Éducation et circulation routières, transports »	SETRIS/SRD	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b2 Éducation et circulation routières, transports A3-b1 à A3-c1 A3-c3 à A3-d1
M. David LESENECHAL, ingénieur des travaux publics de l'État en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise. En cas d'absence ou d'empêchement de M. LESENECHAL, la délégation qui lui est conférée est donnée à Lydie MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.	SETRIS/RISC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Éducation et circulation routières, transports A3-c2 à A3-d1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4

Service Aménagement Durable des Territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Dominique ETIENNE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service Aménagement Durable des Territoires .	SADT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a5 A5-a8 à A5-d1 A5-f1 à A5-g1 A5-i1 à A5-i5, A5-j1, A5-j2 (uniquement b), A5-j3 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
M Jean-Michel MARC, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant qu' adjoint au chef du SADT	SADT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a5 A5-a8 à A5-d1 A5-i1 à A5-i4, A5-j1, A5-j2 (uniquement b), A5-j3 Subventions d'investissement

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		A11-a1 et A11-b1
Mme Aude FORESTIER-GIRARD, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité urbanisme En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FORESTIER-GIRARD, la délégation qui leur est conférée est donnée à M. Franck HALLEY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint de l'unité.	SADT/ URBA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-a3, A5-a5, A5-a8 A5-b1 à A5-b7 A5-d1
Mme Nathalie FERRAND, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité qualité de la construction.	SADT/QC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-d1 Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-i2, A5-j1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1
Mme Cécile LEPETIT, technicien supérieur principal du développement durable, en tant que responsable de la filière accessibilité	SADT/QC	Aménagement et urbanisme A5-i2
M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable en tant que responsable de l'unité accompagnement des territoires	SADT/AT	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Service Environnement

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chef du service environnement. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy BRUN, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports »	SE/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1, A5-n1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 Environnement A9-a1 à A9-h1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
M. Patrice PEROCHEAU, ingénieur territorial principal en tant que chargé de mission SISPEA et SOCLE	SE/DIR	Environnement A9-g1 et A9-h1
M. Gilles BERREE ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission barrage de la Sélune.	SE/MBS	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Environnement A9-a1
Mme Marie BATAILLE attachée d'administration de l'État en tant que responsable de l'unité protection de la ressource et aménagement.	SE/ PRA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1 A5-n1 Environnement A9-a2, A9-a4 à A9-a9 et A9-h1
M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.	SE/FNB	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1- a1 Environnement A9-a9, A9-c1 à A9-e1 et A9-h1
Mme Célia LE GALL, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité eaux et milieux aquatiques En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LE GALL, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. William BLANCHIN, technicien en chef.	SE/ EMA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1- a1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-a9, A9-b1, A9-f1 et A9-h1

Service Habitat Construction et Ville

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de l'équipement, en tant que chef du service habitat, construction et ville.	SHCV/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 et A1-e1 Construction A4-a1 à A4-c5 et A4-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Alexandra DEFREMONTE, ingénieur des travaux publics de l'État en tant que chargé d'opérations immobilières et rénovation urbaine	SHCV/DIR	Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1
Mme Marie-Noëlle JOURDAN, attachée d'administration de l'Etat en tant que responsable de l'unité politique de l'habitat.	SHCV/PH	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-e1
M. Éric MARIE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité habitat privé.	SHCV/HP	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A4-e1

Service Économie Agricole et des territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme SIMON Catherine, inspecteur santé publique vétérinaire, en tant que cheffe du service économie agricole et des territoires En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON, la délégation qui lui est conférée est donnée à Natacha COLINOT ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant qu'adjoint au chef du SEAT, excepté pour la partie « transports » En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON et de Mme COLINOT, la délégation qui leur est conférée est donnée à Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en tant que cheffe d'unité des aides directes, excepté pour la partie « transports ». En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON, de Mme COLINOT et de Mme MONIER, la délégation qui leur est conférée est donnée à M. BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports ».	SEAT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-o1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Marie-Catherine MONIER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité aides directes.	SEAT/ aides directes	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-o1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1
M Pascal BRUN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en tant que responsable de l'unité Projets et Vie des Exploitations Agricoles En cas d'absence ou d'empêchement de M. BRUN, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Fabrice SCELLE, technicien supérieur agricole en chef, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.	SEAT/ PVEA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-o1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1

Service mer et littoral

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service mer et littoral En cas d'absence ou d'empêchement de M. POTIN, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Célia d'HERVE administrateur 2 ^{ème} classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle AM excepté pour la partie « transports ». En cas d'absence ou d'empêchement de M. POTIN et Mme Célia d'HERVE, la délégation qui leur est conférée est donnée à M. Ronan FLEURY, attaché de l'administration, en tant que responsable du pôle GL excepté pour la partie « transports ».	SML/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b5 A2-b7 à A2-b9 A2-b11 A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-e1 Domaine maritime A8-a1 à A8-i2 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
M. Jérôme DOREY, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales.	SML/CPML	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 et A1-e1 Aménagement et urbanisme

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		A5-e1
M. Ronan FLEURY, attaché de l'administration en tant que responsable du pôle gestion du littoral. En cas d'absence ou d'empêchement de M. FLEURY, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Pierre-Marie HERBAUX, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie en tant qu'adjoint et chef du bureau domaine public maritime.	SML/ pôle GL	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à a2-b4a et A2-b5 A2-b7 à A2-b9 A2-b11, A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-e1 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1
Mme Esther FOUEGUE-DEMETELI, attachée d'administration, en tant que responsable du pôle Cultures Marines à compter du 1 ^{er} mars 2019. Mme Stéphanie LAGOUCHE, dessinatrice, ou M. David ETASSE ou Mme Julie RIVIERE, techniciens supérieurs du développement durable spécialité NSMG pour la partie domaine maritime A8-e5 et A8-f5 uniquement.	SML / pôle CM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 Domaine maritime A8-f1 à A8-f5 A8-g4 et A8-g5 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Célia d'HERVE administrateur 2 ^{ème} classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle affaires maritimes. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme d'HERVE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Régine Tavernier, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint au responsable du pôle Affaires Maritimes pour la partie administration et organisation générale ou à M. Yann Poussard, technicien principal spécialité techniques agricoles, en tant qu'adjoint au responsable du pôle affaires maritimes, uniquement pour la partie administration générale et A8-b1 à A8-e2 du Domaine maritime	SML/ pôle AM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-d1 Domaine maritime A8-a1 à A8-a2 A8-b1 à A8-e2 A8-g1 à A8-g6 A8-i1 à A8-i2
M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles en tant que responsable du bureau marin et navire professionnel/plaisance.	SML/ pôle AM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1, A1-e1
Mme Régine TAVERNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle en tant que responsable du bureau pêches et réglementation des usages	SML/ pôle AM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1, A1-e1
M. François MONTAGNE, capitaine de port de classe normale en tant que commandant de la capitainerie du port de Cherbourg En cas d'absence ou d'empêchement de M ; MONTAGNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Jean-Luc MONIN, lieutenant de port 1 ^{ère} classe, en tant que commandant adjoint de la capitainerie du port de Cherbourg par intérim	SML/ Capitainerie	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1

Délégations Territoriales

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Anna MILESI administrateur 1 ^{ère} classe des affaires maritimes en tant que responsable de la délégation territoriale Nord à compter du 1 ^{er} avril 2019 Mme Véronique LE BRIS, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord, par intérim jusqu'au 31 mars 2019 ; M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre. Mme Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Nord DT Centre DT Sud	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a Paragraphe 1 de A2-b7 – A2-b8 A2-b9 et A2-b11 A2-c4 ;A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b6 A5-d1 à A5-e1 ; A5-k1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c4
Mme Véronique LE BRIS, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Nord; Mme Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Centre ; M. Jean-Paul DAVAL, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Nord DT Centre DT Sud	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a Paragraphe 1 de A2-b7 - A2-b8 A2-c4, A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b5, A5-b6 A5-d1 à A5-e1, A5-k1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Benjamin ROULT, technicien supérieur principal du développement durable, Mme Anne-Marie BASNIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale en tant que référent urbanisme en délégation territoriale.	DT Nord DT Centre	Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Rémy BRUN, Mme Catherine SIMON, M Bruno POTIN la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Rémy BRUN, Mme Catherine SIMON, M Bruno POTIN ou Mme Cécile FLAUX.

Art. 3 : La subdélégation de signature est accordée nominativement. Elle devient caduque en cas de changement du délégant ou du délégataire. **Le fonctionnaire chargé de l'intérim (ou le suppléant) reçoit la subdélégation de signature, à condition qu'il ait été nominativement identifié dans le présent arrêté et dans la limite des références qui lui ont été indiquées.**

Art. 4 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 22 janvier 2019 sont abrogées.

Art. 5 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le directeur départemental des territoires et de la mer : M. KUGLER



Arrêté DDTM-DIR-2019-04 du 06 mars 2019 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER aux ordonnateurs secondaires délégués

VU le code des collectivités territoriales et le code des marchés publics ;

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU la circulaire n°2005-20 du 2 mars 2005 du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

VU l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifiés par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-106 du 18 décembre 2018 portant délégation de signature de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses ;

ARRETE

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1^{er} groupe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral 18-106 du 18 décembre 2018 susvisé,
- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral 18-106 du 18 décembre 2018 susvisé.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement juridique au visa de la DRFIP de Basse-Normandie
- les pièces comptables et documents relatifs au mandatement des dépenses,
- les émissions des titres de recettes,

à :

- Cécile FLAUX ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État en qualité de chef de service du service Secrétariat Général. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FLAUX, la subdélégation qui lui est conférée, est donnée à Milcah BAUDEVIEUX, attachée d'administration en tant que responsable de l'unité PRH

Art.3 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences : en tant que gestionnaires :

- les pièces comptables et documents relatifs à l'engagement comptable et juridique, à la constatation et à la liquidation après constatation du service fait des dépenses, à :
- M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'Etat, chef du service expertise territoriale risques et sécurité,
- M. Dominique ETIENNE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires,
- M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service environnement,
- M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de l'équipement, chef du service habitat, construction et ville,
- Mme Catherine SIMON, inspecteur santé publique vétérinaire, chef du service économie agricole et des territoires,
- M. Bruno POTIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service mer et littoral

Art. 4 : Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions et crédits délégués, passent et signent à cet effet les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commandes et constatent les services faits pour un montant maximum, dans leurs domaines respectifs, défini comme suit :

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
DIRECTION			

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
DIR/JUR	DENIS Isabelle	A adm	25 000 €
SG			
DIR	FLAUX Cécile	A tech	25 000 €
BCLI	THIERREE Élise	B adm	4 000 €
BCLI	THIERREE Élise en cas d'empêchement ou d'absence de Cécile Flaux	B adm	25 000 €
DIR	DENIZE Thierry	B tech	4 000 €
DIR	DENIZE Thierry en cas d'empêchement ou d'absence d'Élise Thierree	B tech	25 000 €
BCLI	POULLAIN Christèle	C adm	4 000 €
BCLI	ALLAIN Michel	C adm	4 000 €
BCLI	BONNAIRE Sandrine	C adm	4 000 €
PRH	BAUDEVEX Milcah	A adm	25 000 €
SIDSIC	LANGLOIS Hubert	OPA	4 000 €
SADT			
SADT/DIR	MARC Jean-Michel	A tech	10 000 €
SADT/URBA	FORESTIER-GIRARD Aude	A adm	10 000 €
SE			
SE/MBS	BERREE Gilles	A tech	25 000 €
SE/EMA	LE GALL Célia	A tech	4 000 €
SETRIS			
SETRIS/RISC	LESENECHAL David	A tech	10 000 €
SETRIS/SRD	COLOMBO Sébastien	A tech	4 000 €
SETRIS/SRD	FRELIN CHRISTOPHE	B tech	4 000 €
SETRIS/SRD	JOUVET Hubert	B tech	4 000 €
SETRIS/ER	LEMOUSSU Cédric	B tech	10 000 €
SHCV			
SHCV/PH	JOURDAN Marie-Noëlle	A adm	30 000 €
SHCV/HP	MARIE Éric	B adm	30 000 €
SML			
SML/AM	d'HERVE Célia	A tech	25 000 €
SML/GL	FLEURY Ronan	A adm	25 000 €
SML/CAP	MONTAGNE François	A tech	1 000 €
SML/CAP	MONIN Jean-Luc	A tech	1 000 €
Délégations territoriales			
Nord	MILESI Anna à compter du 1 ^{er} avril	A tech	25 000 €
Nord	LE BRIS Véronique jusqu'au 31 mars	B tech	25 000 €
Centre	JUGE Thierry	A tech	25 000 €
Centre	STAB Patricia	B adm	4 000 €
Centre	DANIEL Florence	B adm	4 000 €
Sud	BLAINVILLE-WELLBURN Sophie	A tech	25 000 €

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
Sud	DAVAL Jean-Paul	B tech	4 000 €
Sud	BOUQUILLON Bernard	B tech	4 000 €

Art. 5 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS Formulaires, les dépenses de la DDTM 50, par des demandes d'achat ou de subvention et d'en constater le service fait, après validation par leur hiérarchie.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
DIR		DEVIS JEAN-PASCAL	NON	OUI (tous BOP)
DIR		KULINICZ KARL	NON	OUI (tous BOP)
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE	OUI (BOP 333)	NON
DT SUD	DT	BOUQUILLON BERNARD	OUI (BOP 333)	NON
SML	DIR	POTIN BRUNO	NON	OUI (BOP 113, 203, 205,181)
SML	DIR	LETERRIER CLAUDINE	OUI (BOP 113, 203, 205,181)	NON
SML	GL	FLEURY RONAN	NON	OUI (BOP 113, 203, 205,181)
SML	GL	ODOARD CATHERINE	OUI (BOP 113, 203, 205,181)	NON
SML	PAM	DHERVE CELIA	NON	OUI (BOP 113, 203, 205,181)
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	NON	OUI (BOP 135)
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SADT	URBA	FORESTIER-GIRARD AUDE	OUI (BOP 135)	NON
SADT	URBA	BRANS SYLVIE	OUI (BOP 135)	NON
SE	DIR	BRUN REMY	NON	OUI (BOP 113)
SE	DIR	MONTAIGNE BRIGITTE	OUI (BOP 113)	NON
SE	MBS	BERREE GILLES	NON	OUI (BOP 113)
SE	EMA	LEGALL CÉLIA	NON	OUI (BOP 113)
SE	EMA	LELANDAIS ERIK	OUI (BOP 113)	NON
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	NON	OUI (BOP 181)
SETRIS	ER	LEMOUSSU CEDRIC	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE	OUI (BOP métier)	NON
SETRIS	RISC	MARC LYDIE	OUI (BOP 181)	NON
SETRIS	RISC	PALLY ISABELLE	OUI (BOP 181)	NON
SETRIS	RISC	LESENECHAL DAVID	OUI (BOP 181)	OUI (BOP 181)
SETRIS	SRD	COLOMBO SEBASTIEN	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	SRD	FRELIN CHRISTOPHE	OUI (BOP métier)	NON
SG	DIR	FLAUX CECILE	NON	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	THIERREE ELISE	OUI (tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	DIR	DENIZE Thierry	OUI (tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	RENAULT THIERRY	OUI (BOP 113, 135,181, 203,205, 333)	NON
SG	BCLI	LARTIGOT EDITH	OUI (BOP 113, 135, 181,203,205, 333)	NON
SG	BCLI	ALLAIN MICHEL	OUI (tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	BCLI	BONNAIRE SANDRINE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE	OUI (tous BOP)	NON
SHCV	DIR	BREMAUD HUGUES-MARY	NON	OUI (BOP 135)
SHCV	PH	JOURDAN MARIE-NOELLE	OUI (BOP 135)	OUI (BOP 135)

Art. 6 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager les dépenses de la DDTM 50 à l'aide de la carte d'achat et d'en contrôler l'utilisation.

Liste des utilisateurs de la carte d'achat :

Agents	Service	Procédure de dépense	Montant autorisé par transaction
Michel ALLAIN	SG/BCLI	Contrôle des achats, achat de fournitures, de proximité, papier, consommables et marché Lyréco, informatique	1 500 €
Elise THIERREE	SG/BCLI		500 €
Thierry DENIZE	SG/DIR		500 €
Florence DANIEL	DT Centre		500 €
Bernard BOUQUILLON	DT Sud		500 €
Morgan GARNAUD	SML/AM	achat de fournitures, de proximité pour le BOP 205 uniquement	500 €

Art. 7 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des **ordres de mission**.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
DIR	DIR	KUGLER JEAN	OUI	
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI	
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI	
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI	OUI
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE		OUI
SG	BCLI	BONNAIRE SANDRINE		OUI
SG	PRH	BAUDEVIEUX MILCAH	OUI	OUI
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE		OUI
SG	BCLI	THIERREE ELISE		OUI
SG	DIR	DENIZE Thierry	OUI	OUI
SG	BCLI	RENAULT THIERRY		OUI
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI	
SML	PAM	D'HERVE CELIA	OUI	
SML	GL	FLEURY RONAN	OUI	
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI	
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI	
SE	DIR	BRUN REMY	OUI	
SE	EMA	LELANDAIS Erik		OUI
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI	
SETRIS	ER	LEMOUSSU CEDRIC		OUI
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI
SHCV	DIR	BREMAUD HUGUES-MARY	OUI	
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI	

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL SERVICE GESTIONNAIRE
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI	
DT NORD	DT	MILESI ANNA à compter du 1 ^{er} avril	OUI	
DT NORD	DT	LE BRIS VERONIQUE jusqu'au 31 mars	OUI	
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI	
DT SUD	DT	BLAINVILLE-WELLBURN SOPHIE	OUI	
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE		OUI
DT SUD	DT	BOUQUILLON BERNARD		OUI

VH1 = valideur hiérarchique de niveau 1

Art. 8 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS DT, les dépenses de la DDTM 50, par la validation des **états de frais**.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL VH1	PROFIL GESTIONNAIRE CONTROLEUR	PROFIL GESTIONNAIRE VALIDEUR
DIR	DIR	KUGLER JEAN	OUI		OUI
DIR	DIR	KULINICZ KARL	OUI		OUI
DIR	DIR	DEVIS JEAN-PASCAL	OUI		OUI
SG	DIR	FLAUX CECILE	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	DENIZE THIERRY	OUI	OUI	OUI
SG	BCLI	THIERREE ELISE		OUI	
SG	BCLI	RENAULT THIERRY		OUI	
SG	BCLI	POULLAIN CHRISTELE		OUI	
SG	BCLI	BONNAIRE SANDRINE		OUI	
SG	PRH	BAUDEVIEUX MILCAH	OUI	OUI	OUI
SG	PRH	LEBRUN ISABELLE		OUI	
SML	DIR	POTIN BRUNO	OUI		
SML	PAM	D'HERVE CELIA	OUI		
SML	GL	FLEURY RONAN	OUI		
SADT	DIR	ETIENNE DOMINIQUE	OUI		
SADT	DIR	MARC JEAN-MICHEL	OUI		
SE	DIR	BRUN REMY	OUI		
SETRIS	DIR	BLONDEL ERWAN	OUI		
SETRIS	ER	LEMOUSSU CEDRIC		OUI	
SETRIS	ER	POMMIER ELODIE		OUI	
SHCV	DIR	BREMAUD HUGUES-MARY	OUI		
SEAT	DIR	SIMON CATHERINE	OUI		
SEAT	DIR	COLINOT NATACHA	OUI		
DT NORD	DT	MILESI ANNA à compter du 1 ^{er} avril	OUI		
DT NORD	DT	LE BRIS VERONIQUE jusqu'au 31 mars	OUI		
DT CENTRE	DT	JUGE THIERRY	OUI		
DT SUD	DT	BLAINVILLE-WELLBURN SOPHIE	OUI		

Art. 9 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer l'ordonnancement des recettes relatives aux décomptes des concours de service de la DDTM pour le compte des collectivités et tiers à :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1^{er} groupe, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer.

Art. 10 : Intérim

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Rémy BRUN, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Dominique ETIENNE, M. Rémy BRUN, Mme Catherine SIMON, M. Bruno POTIN, Mme Cécile FLAUX.

Art. 11 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 22 janvier 2019 sont abrogées.

Art. 12 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le préfet, le directeur départemental des territoires et de la mer : M. KUGLER